



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 5

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 2 FEVRIER 2026

OBJET : Participation à la consultation de mise en œuvre des conventions de participation 2027-2032 du CIG Petite Couronne portant sur les risques prévoyance et santé

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 26 janvier 2026 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 2 février 2026, dans le bureau des Élués du CCAS situé au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrices représentées :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Valérie FOURNIER, Administratrice élue, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administrateurs excusés:

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 3 FEV. 2026

HÔTEL DE VILLE - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - 92300 LEVALLOIS

TÉL. : 01.49.68.30.00
www.ville-levallois.fr

Accusé de réception en préfecture
001200424-20260202-20260205-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

**PARTICIPATION A LA CONSULTATION DE MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DE
PARTICIPATION 2027-2032 DU CIG PETITE COURONNE PORTANT SUR LES RISQUES
PREVOYANCE ET SANTE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment Son article L.2121-29,

VU le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU l'Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le Décret n°85-643 relatif aux Centres de gestion,

VU le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des Collectivités territoriales et de leurs Etablissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, et notamment ses articles 4 et 18,

VU le Décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des Collectivités territoriales et de leurs Etablissements publics à leur financement,

VU l'accord collectif national du 11 juillet 2023 sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux,

VU la délibération n°26 du 20 juin 2023 du Conseil d'administration, relative à la revalorisation de la participation du CCAS au financement des contrats « santé » labellisés pour les agents de catégorie C,

VU la délibération n°16 du 27 mars 2024 du Conseil d'administration, relative à la revalorisation de la participation du CCAS au financement des contrats « santé » labellisés pour les agents de catégorie A et les agents de catégorie B,

VU l'avis favorable du Comité social territorial du 23 janvier 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser la participation du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois à la consultation lancée par le CIG Petite Couronne afin potentiellement d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CIG Petite Couronne, à la fois pour la complémentaire santé et la prévoyance.

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente à effectuer tout acte en conséquence.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents

Acte publié électroniquement
le - 3 FEV. 2026



pour extrait conforme,
Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20260202-20260205-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026